



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2020

Le 07 septembre 2020, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Mmes Annick LHERMITTE, Nathalie LEZIN, Marie-Pierre LEROY, Christiane CHAILLER, Paula LEBEAU, Claire CHANTARD, Gwenaëlle JAFFRÉ, Angélique THOUZET, Anne-Marie BOUTIN, Messieurs Martial MARAIS, Denis LETOURNEUR, Robert ALÉPÉE, Jean-Philippe BERTO, Frédéric DUTRIEZ, Frédéric LEZIN, Stéphane BOUCHER, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absents excusés : Sophie ALLIMONIER, Jean-François RICHARD

Absents : Néant

A été nommé secrétaire : Gwenaëlle JAFFRÉ

Convocation du 31 août 2020

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le déroulement de la rentrée scolaire
- Attribution des marchés pour travaux aux écoles et extension des ateliers municipaux
- Décisions de la CLECT sur :
 - La gestion, l'entretien et la maintenance des bouches et poteaux incendie
 - L'archéologie préventive
- Vidéo protection : nouveaux besoins et propositions de Chartres Métropole
- Droits de préemption fonds de commerce
- Règlement de la redevance d'occupation du domaine public pour GRDF
- Modification des statuts du SIA
- Membres des commissions communale et intercommunale des impôts fonciers
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter la séance du conseil municipal, Madame le Maire propose que Monsieur Jérôme COUASME, responsable des services techniques de la commune, expose au conseil municipal les possibilités de gestion des espaces publics du cimetière selon le principe de la gestion différenciée.

Le conseil municipal approuve. La parole est donnée à M. COUASME pour son exposé.

La gestion différenciée des espaces publics du cimetière (allées)

Depuis maintenant plus de 4 ans, les allées du cimetière sont entretenues sans aucun pesticide. Malgré une intervention régulière des agents, les adventices (« mauvaises herbes ») ont colonisé les allées et les espaces entre tombes. La meilleure solution pour y remédier est de végétaliser au maximum afin que les adventices ne trouvent pas la place de s'installer.

Dans ce but, un gros travail a déjà été réalisé :

- Les graviers des entre tombes ont été enlevés et remplacés par de la terre semée de sédums ou de prairie fleurie
- Une partie des haies a été enlevée et des parterres de vivaces ont été implantés.

En ce qui concerne les allées de calcaire, pour faciliter leur entretien et laisser le moins de place possible aux adventices, il conviendrait de les engazonner avec un gazon spécifique à pousse lente. La praticabilité des allées sera inchangée.

Proposition :

- Laisser l'allée centrale comme elle est et l'entretenir régulièrement avec le matériel adéquat
- Engazonner les allées latérales par-dessus le calcaire afin de maintenir la stabilité du sol, avec un gazon spécial à pousse lente qui ne nécessitera que 3 ou 4 interventions de tonte annuelle.

L'entreprise PEV, spécialisée dans ces travaux et disposant du matériel nécessaire à un semis régulier et qualitatif propose son intervention pour le prix de 3.20 €/m². Un traitement chimique préalable sera cependant nécessaire pour assainir le terrain.

Ces travaux pourraient être subventionnés à 80 % à condition de n'être réalisés qu'en 2021. Toutefois, compte tenu de l'état actuel des allées, de la nécessité de réaliser ce semis en automne pour favoriser une bonne pousse, et du coût engendré par une année supplémentaire d'entretien, le conseil municipal valide cette proposition sur le budget de fonctionnement 2020.

Une communication importante devra être réalisée pour informer la population.

Démission d'un conseiller municipal

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu ce jour la lettre de démission de Monsieur Régis LENOIR de ses fonctions de conseiller municipal.

Elle en a immédiatement informé Madame la Préfète d'Eure-et-Loir. La démission est effective à compter de ce jour.

L'ensemble des candidats présents sur la liste où figurait M. LENOIR ayant été élus lors du scrutin de mars 2020, aucun nouveau conseiller ne peut être intégré au sein du conseil municipal. Celui-ci siègera désormais à 18 membres.

Après ces deux points, Madame le Maire propose de reprendre l'ordre du jour initial de la réunion.

POINT SUR LE DEROULEMENT DE LA RENTREE SCOLAIRE

La parole est donnée à Madame Nathalie LEZIN, adjointe aux affaires scolaires.

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré la crise sanitaire, grâce à l'implication des enseignants et du personnel.

Les entrées et sorties sont canalisées et différenciées. Les parents ne pénètrent plus dans les locaux fermés. Un protocole sanitaire a été établi qui détaille tous les points liés à l'hygiène, la désinfection des lieux et des objets, l'utilisation des locaux et la circulation intérieur, le brassage des élèves.

1. L'école élémentaire

A l'école élémentaire, 174 enfants sont accueillis dans 7 classes.

Deux de ces classes sont trop petites pour permettre l'accueil en bonnes conditions de 24 à 25 enfants. Les commissions scolaire et travaux sont invitées à étudier la possibilité de louer une ou deux classes modulaires. Cela permettrait également de libérer des locaux pour une salle de réunion des enseignants ou des décroissements.

2. L'école maternelle

A l'école maternelle c'est 81 enfants qui sont accueillis pour 4 classes. Une fermeture de classe est malheureusement à craindre sur les prochaines années.

L'entrée de la classe des petites sections se fait par la prairie. Il conviendra, avant la saison des pluies de réaliser un cheminement d'accès à cette classe.

3. Le transport scolaire

Le problème lié au stationnement des deux cars de ramassage scolaire devant l'école sur la rue principale demeure. Il serait souhaitable que la commission travaux étudie la question d'un réaménagement de l'espace pour le sécuriser.

4. La garderie

Il est constaté que beaucoup d'enfants arrivent avant 8 heures alors que l'animateur chargé de les accueillir est seul de 7 h 30 à 8 h. C'est un problème à étudier en commission scolaire.

ATTRIBUTION DES MARCHES POUR TRAVAUX AUX ECOLES ET EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie pour étudier l'analyse des offres remise par le maître d'œuvre suite aux différents appels d'offres passés pour :

- Extension des ateliers municipaux
- Travaux aux écoles en lien avec l'accessibilité aux PMR
- Travaux de réfection du sol de l'école maternelle

1. EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal décide de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et d'attribuer les 3 lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Terrassement, gros-œuvre :

Attribution à l'entreprise VERGNAUD pour 72 430 € TTC comprenant un réservoir souple d'eaux de pluie. Non retenue : l'option réservoir enterré estimée à 15 120 €.

Lot 2 – Ossature et bardage métallique :

Attribution à l'entreprise BRANDEHO METALLERIE pour 47 074.80 € TTC

Lot 3 – Electricité

L'entreprise HERVE THERMIQUE est retenue pour 5072.72 € TTC.

2. RENOVATION DES ECOLES – MISE AUX NORMES PMR

Le conseil municipal décide de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et d'attribuer les 5 lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Gros-œuvre, VRD :

Attribution à l'entreprise VERGNAUD à 45 100 € TTC

Lot 2 – Electricité :

Attribution à l'entreprise HERVE THERMIQUE pour 7 374.84€ TTC

Lot 3 – Menuiseries extérieures acier et PVC

Attribution à LMC pour 5 964 € HT + option ventilation sur portes coupe-feu à 1 676 € HT + variante : remplacement de la porte vitrée et volets roulant dans la salle de repos par une porte pleine (qui ne nécessite donc pas de volet roulant) pour une moins-value de 712.80 € HT. Soit un total TTC de 8 312.64 €

Lot 4 – Menuiseries intérieures

Attribution à LMC pour 8 448 € TTC

Lot 5 – Peintures :

Attribution à L. FAUCON pour 2 460 € TTC.

Pour ce lot, qui ne comprend que des raccords de peinture après travaux, il est proposé de demander la réfection de la peinture de l'ensemble de la pièce en travaux supplémentaires

Ces travaux doivent impérativement être engagés avant le 31 décembre 2020.

3. RENOVATION DES ECOLES – REPRISES DES FISSURES DU SOL DE L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal décide de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres.

Lot 1 – Désamiantage, gros-œuvre :

2 entreprises ont répondu.

Toutefois, considérant que ces travaux ne peuvent se faire que sur une période de vacances d'été, et qu'il convient d'affiner l'étude de la dalle après désamiantage, il est proposé **d'annuler cette procédure**, de retravailler avec le maître d'œuvre le projet et de refaire un appel à concurrence en début d'année 2021 pour un démarrage des travaux en mai/juin 2021 (délai nécessaire au plan de retrait de désamiantage) pour un démarrage effectif des travaux mi-juillet à la fin de l'école et après déménagement des lieux)

Lot 2 – Revêtement de sol :

2 entreprises ont répondu :

Considérant que la consultation sur le lot 1 est annulée et que le dossier de ce lot doit être retravaillé avec le maître d'œuvre pour un étalement sur 2 périodes de vacances d'été (2021 et 2022) avec fourniture et pose d'un revêtement provisoire entre les deux périodes, il est proposé d'annuler également cette procédure et de faire à nouveau appel à concurrence début 2021.

DECISIONS DE LA CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 3 mars pour l'étude des évaluations de charges après transferts de compétence suivants :

- Gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux d'incendie,
- L'archéologie préventive
- Gestion des eaux pluviales urbaines

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les propositions de la CLECT.

1. Gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux d'incendie

La compétence appartient maintenant à Chartres Métropole. L'évaluation pour l'entretien, la gestion et la maintenance des bouches et poteaux d'incendie a été estimée à 55.90 € TTC par an et par bouche ou poteau. Dammarie compte 34 poteaux et bouches d'incendie. La charge transférée à Chartres Métropole pour la commune de Dammarie concernant cette compétence est donc estimée à 1900.60 €/an qui viendront en déduction de l'attribution de compensation versée annuellement par Chartres Métropole.

Le conseil municipal valide cette estimation et cette décision

2. Archéologie préventive

Seule la ville de Chartres est concernée par ce transfert de compétence, dans la mesure où elle était la seule commune de l'agglomération à disposer d'un budget annexe archéologie préventive.

L'évaluation basée sur une moyenne des années 2015 à 2017 est fixée à 293 695 € qui viendront en déduction de l'attribution de compensation de la Ville de Chartres.

Le conseil municipal valide cette proposition.

3. Gestion des eaux pluviales urbaines

Ce sujet, évoqué lors de la réunion du 3 mars n'est pas à valider par les conseils municipaux. La CLECT a décidé de réétudier ce sujet et de repousser la décision à une date ultérieure.

VIDEO PROTECTION : NOUVEAUX BESOINS DE LA COMMUNE ET PROPOSITIONS DE CHARTRES METROPOLE

Les plaintes des habitants de la place de l'église quant à son occupation par les jeunes sont récurrentes. La pose d'une caméra ne résoudrait cependant pas le problème, elle ne ferait que le déplacer. Il est proposé à ce sujet une rencontre entre élus, gendarmerie et riverains.

Il est rappelé que les video-protections proposées et financées par Chartres Métropole ne sont posées que pour un enregistrement de la circulation sur les espaces publics sur une durée limitée et dans le but de faciliter les enquêtes de gendarmerie. Les points de pose sont donc choisis pour couvrir un maximum de points de fuite sur le territoire et en aucun cas à des fins de surveillance d'un espace communal particulier.

Dans ce cadre, il est proposé la pose de 2 caméras supplémentaires rue de Chartres et rue de Patay.

Après vote à main levée, la majorité des conseillers municipaux (8 voix sur les 12 votes exprimés) refuse la proposition de deux appareils supplémentaires de vidéo protection.

DROIT DE PREEMPTION FONDS DE COMMERCE

Le conseil municipal, informé de la prochaine vente du fonds de commerce du Bar, 11 rue de Patay, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette vente et de la laisser se concrétiser dans la mesure où l'acquéreur s'engage dans la poursuite de l'activité.

REGLEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Le conseil municipal valide à l'unanimité la revalorisation du calcul de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF, qui s'élève à 279 € pour les 3 473 m de canalisations situées sur le territoire communal.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIA DE LA REGION DE FRESNAY-LE-COMTE

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de modification des statuts du SIA de la Région de Fresnay-le-Comte auquel elle adhère.

Cette modification consiste à préciser que le secrétariat du syndicat est situé à la mairie de La Bourdinière-St-Loup et que la trésorerie compétente est celle de Chartres Métropole.

MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal dresse une liste d'habitants de la commune qui remplissent les critères et pourraient être sollicités pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs. Ces personnes seront invitées à donner leur accord pour être proposées à participer à la CCID. Une liste de 24 volontaires sera transmise à la Direction des Impôts qui désignera parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants.

Le CCID est chargée de se réunir une fois par an pour la mise à jour des paramètres d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration.

Parmi les conseillers municipaux, Madame JAFFRE donne son accord pour être proposée à la commission intercommunale des impôts directs et siéger au nom de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Règlement intérieur du conseil municipal

Le CGCT prévoit que les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants disposent d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Sont volontaires pour travailler sur ce projet : Annick Lhermitte, Martial Marais, Marie-Pierre Leroy, Stéphane Boucher.

➤ Projet immobilier de Villemain

Les parcelles du 33 rue de Thivars à Villemain ont été vendues à un promoteur qui projette d'y construire, après démolition de l'existant, des logements individuels destinés à la location (par le biais d'Habitat Eurélien). Le conseil municipal demande que ce projet soit revu pour diminuer le nombre de logement créés, apporter plus de mixité dans la taille des logements,

créer d'une placette centrale et une augmenter le nombre des stationnements. Le directeur d'Habitat Eurélien a été rencontré et abonde lui aussi dans ce sens.

Le projet n'est aujourd'hui pas arrêté et la discussion reste ouverte entre le promoteur, Habitat Eurélien et la commune. Toutefois, le conseil municipal ne pourra pas s'opposer à un projet qui respecte le PLU.

A ce sujet, M. Stéphane Boucher précise que le PLU prévoit que les constructions ne dépassent pas 30 % des parcelles, or, sur cette première esquisse une seule parcelle respecte ce pourcentage. Madame le Maire précise que les 30 % s'entendent sur l'intégralité du projet et non à chaque parcelle/logement.

➤ **Reprise des activités sportives en période de pandémie**

Depuis le confinement, les activités sportives et associatives sur la commune avaient été arrêtées et les vestiaires fermés. Début septembre, la réouverture des vestiaires a été autorisée. Pour que les activités associatives reprennent, il a été demandé à chaque association de déposer à la mairie un protocole sanitaire avec engagement nominatif à le respecter et à le faire respecter.

➤ **Elaboration d'un planning de réunions publiques**

Un planning de réunions publiques par secteur/hameau sera établi après que les conseillers aient dressé un état des lieux de la commune (voiries, bâtiments...). Cet état des lieux est en cours.

➤ **Mares**

Les mares ont beaucoup souffert de la sécheresse. Une intervention de curage et reprofilage des berges étaient prévue sur la mare de Dammarie, dite « mare à tonton ». Ces travaux seront réalisés fin septembre. Un curage pourrait également être envisagé sur la mare d'Ormoy. Sur ces deux mares et celle de Bois de Mivoye, les poissons ont été prélevés et transférés, à la mare de Vovelles. Les habitants qui se sont portés volontaires pour cette opération sont chaleureusement remerciés.

Des bancs en bois, fabriqués par M. P. Moussu grâce à des poutres de récupération seront installés sur le site de la mare du Bois de Mivoye.

➤ **Référents des agriculteurs**

Afin de pallier l'absence de représentants du monde agricole au sein du conseil municipal, il est proposé de rechercher, parmi les agriculteurs de la commune, un ou deux référents.

En l'absence de nouvelle question diverse, la séance du conseil municipal est levée.

Le Maire,
Annick LHERMITTE,

